

ARRÊTÉ N° 21G-2022

signé par :
Mme Françoise SOULIMAN
Préfet d'Eure-et-Loir

le 29 août 2022

**Délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture
et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale
des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture
ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services**

28- Préfecture d'Eure-et-Loir
SG- CCA

**Délégation de signature en matière de fixation des horaires d'ouverture
et de fermeture au public des services déconcentrés de la direction départementale
des finances publiques d'Eure-et-Loir et en matière d'ouverture
ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L 221-2 mentionnant l'entrée en vigueur des actes réglementaires, qui s'établit au lendemain de l'accomplissement des formalités de publicité, sauf à ce qu'il en soit disposé autrement ;

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les décrets n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu le décret du 6 janvier 2021, portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet d'Eure-et-Loir,

Vu le décret du 22 juillet 2022, mettant fin aux fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, de M. Adrien BAYLE,

Vu le décret du 22 juillet 2022, portant nomination de M. Yann GERARD, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir.

ARRÊTE

Article 1er :

Tout arrêté de délégation de signature attribué à M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir antérieur à la nomination de M. Yann GERARD, est abrogé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Gradzig EL KAROUI, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de Directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à l'ouverture et à la fermeture exceptionnelle des services de la Direction Départementale des Finances publiques d'Eure-et-Loir.

Article 4 :

Le Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Chartres, le 29 AOUT 2022

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Françoise SOULIMAN

